

<https://www.klima-allianz.ch/fr/rating-climatique/>

<https://www.klima-allianz.ch/fr/article/caisses-de-pension-face-au-crash-de-leconomie-fossile-le-changement-climatique-menace-de-faire-chuter-les-rentes-jusqua-32-pour-cent/>

Chère Alliance Climatique, plus d'objectivité, s'il vous plaît !

Commentaire de *inter-pension* sur le rapport de l'Alliance Climatique Suisse de février 2021 « Caisses de pension face au crash de l'économie fossile Le changement climatique menace de faire chuter les rentes jusqu'à 32 % ».

inter-pension, l'association des institutions collectives et communes autonomes, s'engage en faveur d'une politique d'investissement durable. Elle salue et soutient par principe toutes les activités visant à promouvoir la durabilité. **inter-pension** n'est toutefois pas d'accord avec le titre racoleur et une partie du contenu d'un « Rapport sur les caisses de pension » de l'Alliance Climatique Suisse, selon lequel les caisses de pension sont face au crash de l'économie fossile avec la menace de perte sur les rentes pouvant atteindre 32%.

L'Alliance pour le climat affirme que la forte proportion d'actions et d'obligations sensibles au risque climatique pourrait provoquer un effondrement des rentes jusqu'à 32 % en 15 ans. Bien sûr, c'est vrai. Il n'y a guère de titre qui ne puisse s'effondrer de 32% en 15 ans ! Le reproche fait aux caisses de pension sous-entend qu'elles ne maîtriseraient pas la gestion de leurs risques et ne se seraient pas débarrassées en temps utile de titres menacés. Cette accusation doit être réfutée. On reconnaît effectivement désormais que le devoir de diligence fiduciaire inclut la prise en compte des risques climatiques. C'est pourquoi nos membres s'attachent depuis longtemps à aborder les marchés de manière prospective, à évaluer les risques et à anticiper les évolutions. Cependant, l'appel de l'Alliance pour le Climat à l'exclusion en bloc de certains secteurs ne nous semble pas approprié, en particulier s'agissant de politique de placement et de prévoyance. Il n'est certainement pas souhaitable que la stratégie d'investissement d'une caisse de pension soit fondée exclusivement sur des critères de politique climatique. Rappelons que le législateur impose aux institutions de prévoyance de viser un rendement conforme « aux marchés de l'argent, des capitaux et des immeubles ». C'est la raison pour laquelle les recommandations sans nuances d'investissement, quelle que soit leur provenance, doivent être traitées avec prudence.

L'affirmation de l'Alliance pour le climat, selon laquelle 93% des capitaux de prévoyance sont investis par des institutions qui ne se préoccupent pas ou peu des risques climatiques, est sans fondement. L'Alliance pour le climat fait référence à son rating climatique dans lequel elle répartit les caisses de pension en trois catégories : « néfaste au climat », « premières mesures prises » et « Best Practice ». Les deux premières catégories représentent 93% des caisses analysées. Selon nous, il est totalement infondé d'insinuer que ces institutions ne sont pas sensibles aux risques climatiques. Il peut y avoir bien sûr des exceptions, mais nous observons les nombreuses mesures prises dans l'intérêt de la durabilité par la plupart des caisses de pension de ces deux catégories.

Nous espérons de l'Alliance climatique mène à l'avenir des recherches plus factuelles et qu'elle soit plus prudente dans ses jugements a priori, justement dans l'intérêt de la durabilité. Les efforts importants des membres de **inter-pension** en matière



d'investissement durable et responsable méritent d'être reconnus ; il s'agit de les encourager dans la durée.

inter-pension

Interessengemeinschaft autonomer Sammel- und Gemeinschaftseinrichtungen
Communauté d'intérêts des institutions de prévoyance autonomes collectives et communes
inter-pension · Gutenbergstrasse 21 · 3011 Bern · info@inter-pension.ch · www.inter-pension.ch